

Nouvelles règles de reddition de comptes pour le soutien financier au communautaire - Les organismes de Montréal demandent à la ministre Vien de refaire ses devoirs

MONTRÉAL, le 25 janv. /CNW Telbec/ - Réunis en assemblée extraordinaire, plus de 300 représentant-e-s d'organismes communautaires de Montréal rejettent le projet de convention que voudrait leur imposer le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Les groupes demandent à la ministre déléguée aux services sociaux, Dominique Vien, de refaire ses devoirs.

« Les organismes communautaires rendent déjà des comptes; ils continueront de le faire, mais pas à n'importe quelle condition. Un contrat implique deux parties consentantes et avec le document actuel, ce n'est pas le cas », explique Sébastien Rivard, coordonnateur au Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM).

Selon les sept regroupements montréalais qui organisent la rencontre, le projet sur la table s'attaque à l'autonomie des organismes, en plus de contrevenir à la politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire. Si elle était mise en application, cette convention contreviendrait aussi à la Loi sur la santé et les services sociaux ainsi qu'à la Loi sur les compagnies qui consacrent cette autonomie et la souveraineté de l'Assemblée générale de leurs membres.

« Un avis juridique nous recommande fortement de ne pas signer cette convention. Dans les faits, signer un tel contrat serait pire pour un organisme que de ne pas le signer » renchérit Sébastien Rivard. Il ajoute que *« les problèmes dans le projet actuel sont trop nombreux et globaux : ils ne peuvent être corrigés que par une refonte complète du document. La Ministre Vien doit décréter un moratoire sur cette convention »*.

Les représentant-e-s des organismes présents à l'assemblée d'aujourd'hui joignent leurs voix à la campagne **« NON à la convention PSOC »** qu'organisent conjointement la Coalition des tables régionales des organismes communautaires (CTROC) et la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. (www.nonalaconvention.org) Une action est prévue le 17 février prochain à Montréal, à laquelle participeront des organismes de partout au Québec.

Regroupements participants :

Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM), le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI), le Réseau alternatif et communautaire des organismes en santé mentale de l'Île de Montréal (RACOR), la Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO), le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM), le Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux (RAFSSS) et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).

Renseignements:

Catheryn Roy-Goyette, responsable des communications du RIOCM
Bureau : (514) 277-1118 / Cellulaire : (514) 806-2118
catheryn@riocm.ca / www.riocm.ca